

Votre installation vieillit, elle peut devenir dangereuse avec le temps

- Une installation non entretenue présente très probablement des dangers au bout de 30 ans : c'est l'usure normale des équipements.
- Un nombre insuffisant de prises électriques dans les pièces provoque l'usage d'un même circuit pour plusieurs appareils : il risque de chauffer anormalement, de s'user vite ou même de prendre feu.
- Des canalisations en plomb sont supprimées dans votre immeuble : votre installation risque de ne plus être reliée à la terre si elle l'était auparavant par ce biais.
- Les prises protégées ne sont commercialisées que depuis 1992 : si votre installation est antérieure, prenez garde aux jeunes enfants qui peuvent facilement y introduire des objets.
- Votre installation a peut-être été modifiée par un non-spécialiste dans le passé : les grosseurs et les couleurs de fils non respectées ainsi que les fusibles bricolés sont souvent à l'origine d'accidents graves ou d'incendies.



Diagnostiquer l'état de votre installation électrique : l'affaire de spécialistes

Le diagnostic d'une installation électrique doit être effectué par un spécialiste indépendant. Il vous remettra une fiche de diagnostic vous permettant d'apprécier l'état de votre installation électrique.

Ces observations sont précieuses. Elles vous permettent de bien connaître l'état de votre installation et, si nécessaire, de vous adresser à un installateur en sachant dès le départ sur quoi doivent porter les travaux à effectuer.

Promotelec est une association indépendante à but non lucratif, qui propose depuis 40 ans différents types de diagnostics. N'hésitez pas à la contacter au 0825 046 770 (0,15 € TTC/MN)



Le GRESEL

Le GRESEL agit auprès du public et des pouvoirs publics en soutenant toute initiative afin de réduire le nombre d'incendies et d'accidents liés à l'état des installations électriques anciennes.

Les membres du GRESEL

Organisations de Consommateurs

ALLDC	Association Léo Lagrange de Défense des Consommateurs
CGL	Confédération Générale du Logement
CNAFAL	Conseil National des Associations Familiales Laïques
CNAFC	Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques
CNL	Confédération Nationale du Logement
FF	Familles de France
ORGECO	Organisation Générale des Consommateurs
UFCS	Union Féminine Civique et Sociale
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales

Organisations Professionnelles

CICLA	Centre d'Information du Cuivre, Laiton et Alliages
DOMERGIE	Groupe des industriels de l'appareillage électrique d'installation et de ses applications domotiques
GIMELEC	Groupe des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés
SYCABEL	Syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication
SYCACEL	Syndicat des fabricants d'équipements pour la protection et le support des câbles électriques et de communication

Organismes partenaires du GRESEL

PROMOTELEC	Association pour la promotion de la sécurité et du confort électriques dans le bâtiment et co-animateur de :
ONSE	Observatoire National de la Sécurité Electrique

Ce document est mis à disposition par :

7 millions
d'installations électriques
présentent des risques

2,3 millions
d'installations électriques
sont très dangereuses !

et la vôtre ?

Un tiers des 250 000 incendies annuels est d'origine électrique

Les chocs électriques provoquent
100 décès et plus de 4 000 victimes
d'électrifications graves chaque année



GRUPE DE RÉFLEXION SUR
LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE
DANS LE LOGEMENT

S'informer pour agir : <http://www.gresel.org>

La sécurité de votre installation électrique en cinq questions

2

Mon installation est-elle mise à la terre ?

Sans mise à la terre, l'évacuation des fuites de courant est impossible. Il y a risque d'électrocution.

Tous les circuits de l'installation doivent être reliés à la terre. Assurez-vous de la présence du réseau de terre et de la prise de terre dans votre logement. Si vous habitez dans un immeuble, assurez-vous également que ce réseau est aussi correctement relié à un circuit collectif de mise à la terre.



4

Suis-je protégé quand j'utilise l'électricité dans ma salle de bain ?

Sans protection spécifique, vous risquez l'électrocution au contact des parties métalliques de votre salle de bain. Un conducteur électrique doit relier tous les éléments métalliques d'une salle d'eau à la mise à la terre.

D'autre part, des distances de sécurité doivent être observées entre les points d'eau, les matériels électriques et les points d'alimentation électrique.



1

Y a-t-il un disjoncteur général ?

Sans disjoncteur général, il vous est impossible de couper le courant en une seule manœuvre face à une situation d'urgence comme un accident ou un début d'incendie.

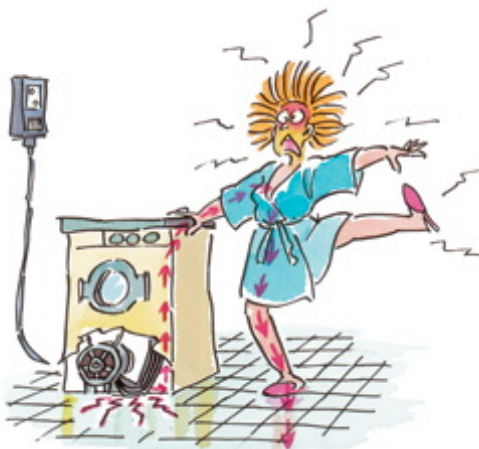
Ce dispositif de coupure doit être facilement accessible et placé en tête de votre installation.



3

Mon installation comporte-t-elle des éléments dangereux ?

Les prises cassées, les fils électriques dénudés, sont à l'origine de nombreux accidents. Veillez aussi à ne pas utiliser d'appareils électriques défectueux, ils peuvent provoquer brûlures et électrocutions.



5

les fusibles sont-ils adaptés ?

En cas de défaut sur un appareil électrique, un dispositif de protection doit couper le circuit et vous protéger d'un choc électrique.

Vous devez avoir un tableau électrique, qui comporte pour chaque circuit des fusibles ou des disjoncteurs adaptés.

